

Le baccalauréat professionnel (niveau 4)

Le baccalauréat professionnel atteste de l'acquisition d'une qualification pour exercer une fonction d'ouvrier hautement qualifié et évoluer vers celle de technicien, de chef d'équipe, de responsable d'exploitation, ou s'installer comme exploitant agricole pour les options concernées.

Il est accessible par les trois voies de formation, scolaire, professionnelle continue et apprentissage. Il peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Hormis la période de formation en milieu professionnel, aucune durée de formation préparant au baccalauréat professionnel n'est exigée pour les candidats préparant

le baccalauréat professionnel par la voie de la FPC (Cf. article D.337-61 du code de l'éducation).

Une décision de positionnement est prise au titre du baccalauréat professionnel que le candidat souhaite préparer et vaut jusqu'à l'obtention de ce diplôme. Elle est prononcée par le DRAAF à la demande du candidat, après son admission dans un établissement.



Conditions d'accès au diplôme pour les candidats relevant de la FPC

Pour se présenter à l'examen du baccalauréat professionnel, les candidats doivent :

1. soit avoir suivi une préparation au diplôme par la voie scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue dont la durée est fixée conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime ;
2. soit avoir accompli trois ans d'activités professionnelles dans un emploi de niveau au moins égal à celui d'un ouvrier ou employé qualifié et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme postulé.

Ils doivent être inscrits en vue de l'obtention du diplôme.

Pour toute information concernant l'organisation de la formation et la prise en charge financière, se renseigner auprès du centre de formation professionnelle continue ou de la DRAAF/SRFD.



Le baccalauréat professionnel est décliné en 16 spécialités

- | | | |
|---|--|--|
| → Agroéquipement | → Conduite de productions horticoles | → Technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons) |
| → Aménagements paysagers | → Forêt | → Technicien conseil vente en animalerie |
| → Conduite et gestion de l'entreprise agricole | → Gestion des milieux naturels et de la faune | → Technicien conseil vente univers jardinerie |
| → Conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin | → Laboratoire contrôle qualité | → Technicien en expérimentation animale |
| → Conduite et gestion de l'entreprise hippique | → Conduite de productions aquacoles | |
| → Conduite et gestion de l'entreprise viti-vinicole | → Services aux personnes et animation dans les territoires | |